



Que faire si il ne respecte pas le jugement

Par **angel91**, le **15/05/2008 à 10:12**

mon ex a quitter la maison en octobre 2007 nous avons un enfant de 15 mois en commun j ai tout de suite lancer une procedure pour un jugement qui vient de se terminer .Le juge a decider d accorder a monsieur de l avoir tout les samedis jusqu a ses 2 ans puis un week end sur 2 et de me donner 120 euros de pension par mois .cela fait bientot un mois que nous avons l ordonnance et monsieur est venu 1 fois et ne m a toujours pas paye la pension qu il doit normalement me donner au plus tard le 5 de chaque mois.ce monsieur a des problemes avec la justice et il est toujours a decouvert .Je voudrais savoir quel recours je peut avoir afin de faire valoir mes droits et ne pas attendre tous les samedi durant une heure car il ne previent jamais a l avance si il ne vient pas.rnmerci d avance pour votre aide

Par **jeetendra**, le **15/05/2008 à 11:55**

bonjour, prenez contact avec le médiateur familial pour qu'il vous aide à faire respecter la décision de justice relative à la pension alimentaire et au droit de visite, courage, cordialement

Par **JUGE**, le **15/05/2008 à 16:41**

OU PUIS JE TROUVER UN MEDiateur FAMILIAL CAR J AI DES SOUCIS AUSSI POUR FAIRE VALOIR MES DROITS ET CEUX DE MES ENFANTS.MERCI ENCORE.A LA CAF OU AU TRIBUNAL????

Par **jeetendra**, le **15/05/2008** à **18:08**

l'adresse du médiateur familial vous l'aurez en vous adressant à votre mairie, bonne soirée à vous

Par **Marion2**, le **17/05/2008** à **20:26**

Pour percevoir sans problème la pension alimentaire, dans la mesure où votre conjoint travaille, c'est d'aller chez un huissier avec le jugement pour une saisie sur salaire ou si votre conjoint est indemnisé par les ASSEDIC, pour une saisie sur ses indemnités.

Par **angel91**, le **27/05/2008** à **14:00**

merci a tous pour vos reponses